

COMMUNIQUE DE PRESSE

Division par quatre du nominal de l'action

Villepinte, le 20 janvier 2014

Le Conseil d'Administration de Guerbet a décidé de procéder à la division par quatre de la valeur nominale des actions de la Société. En conséquence, chaque action actuelle, d'un nominal de 4 €, sera échangée contre quatre actions d'un nominal de 1 €. Le nombre d'actions composant le capital social se trouvera donc multiplié par quatre, portant ainsi la totalité des actions Guerbet en circulation de 3 050 046 à 12 200 184, sans modification du capital social de 12 200 184 €. Approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est réunie le 23 mai 2013, cette disposition pendra effet le 23 janvier 2014 à l'ouverture de la séance de bourse.

La division par quatre de la valeur nominale du titre Guerbet a pour objectif d'en animer la liquidité.

Elle sera effectuée par NYSE Euronext sur la base des actions détenues à la clôture de la séance du 22 janvier 2014, sans frais, sans formalité et sans perte de droit pour l'ensemble des actionnaires. L'action Guerbet se négociera sur la base du cours d'ouverture au 23 janvier 2014 divisé par quatre. Les codes de cotation de Guerbet sur Eurolist B restent inchangés : ISIN FR0000032526, Mnémon : GBT.